



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'académie
DASEN écoles-collèges
Affaire suivie par :
CPD EPS – bureau 5007
Tél : 01 44 62 42 16
Mél : ce.cpdeps@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Direction de l'académie de Paris

Paris, le 3 juillet 2025

La directrice académique des services de
l'éducation nationale chargée des écoles
et des collèges

à

Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les
conseillers pédagogiques

Mesdames et Messieurs les
directeurs d'école, les
professeurs des écoles, les
professeurs de la Ville de Paris
en EPS et les EAPS
d'enseignement de la natation.

25AN0108

Objet : Education physique et sportive à l'école primaire : circulaire EPS 2025- 2026

L'EPS contribue pleinement à une école engagée pour l'excellence, l'égalité notamment celle entre les filles et les garçons, et le bien-être. Elle est au service du plein épanouissement et de la réussite de tous les élèves. L'EPS permet à tout enfant de déployer ses pleines potentialités, quelles que soient ses origines géographiques, familiales ou sociales. Elle favorise le développement des compétences psychosociales.

La pratique régulière de l'activité sportive par nos élèves est une condition de leur bonne santé, du dépassement de soi et de la cohésion de groupe.

L'EPS, représente le 3^{ème} volume horaire d'enseignement à l'école, conformément aux instructions officielles. De par ses enjeux, cette discipline occupe une place privilégiée dans le croisement entre les enseignements et dans la mise en œuvre des parcours santé, citoyen et éducation artistique et culturelle.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les priorités nationales et académiques EPS :

- Déployer un parcours de formation de la maternelle à la 6^{ème} pour devenir nageur : **de l'aisance aquatique au Savoir-Nager en sécurité (ASNS)**
- Proposer un parcours de formation afin que les élèves des écoles primaires acquièrent, avant l'entrée au collège, le **Savoir-Rouler-à-Vélo (SRAV)**
- Poursuivre la mise en œuvre du dispositif « **30 APQ** » qui s'inscrit dans le cadre de la démarche **École promotrice de santé**.
- S'engager dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques et préparer les Jeux des Alpes 2030, pour l'acquisition d'une culture sportive.

La mission EPS 1^{er} degré accompagne la mise en œuvre de ces priorités sur l'Académie de Paris.



L'élaboration de l'enseignement de l'EPS nécessite une concertation entre professionnels afin que les élèves bénéficient du temps d'apprentissages qui leur est dû. Cette concertation sera inscrite à l'ordre du jour de deux conseils des maîtres dès la rentrée : le premier consacré uniquement à la natation, le second à l'organisation de l'EPS (programmation EPS de l'école, planning d'occupation des locaux et la complémentarité PE-PVP EPS).

Vous vous appuyerez sur les huit points suivants. Les titres renvoient à des liens actifs vers le site EPS.

[Programmes et horaires en EPS](#)

Les programmes de la maternelle au cycle 3 permettent à l'élève d'apprendre à veiller à sa santé, à accéder aux valeurs morales et sociales, à prendre des responsabilités pour devenir autonome, physiquement et socialement éduqué. Ils contribuent à la formation du citoyen.

Un horaire global annuel de 108 heures à l'école élémentaire et la mise en œuvre d'une séance par jour à l'école maternelle sont préconisés. Les 3 heures hebdomadaires, en moyenne, assurent une pratique régulière.

A l'école élémentaire, à Paris, les professeurs des écoles et les PVP EPS enseignent l'EPS en collaboration et en complémentarité afin que les élèves bénéficient des 3h hebdomadaires.

On s'appuiera sur les programmes en vigueur et les ressources d'accompagnement publiées sur le site Eduscol, également en ligne sur le site EPS.

[Programmation d'école et de classe](#)

Les programmations d'école et de classe sont conçues en équipe :

- en conformité avec les programmes en EPS ;
- en déployant les priorités nationales ;
- en y intégrant, parmi les propositions EPS faites aux écoles, celles qui ont été retenues (actions académiques, rencontres sportives USEP, Semaine Olympique et Paralympique (SOP), évènements sportifs, journée Olympique, semaines sportives).

A partir de la programmation d'école et du planning d'occupation des locaux, élaborés en équipe et affichés en salle des maîtres, chaque enseignant élabore la programmation de sa classe. En élémentaire, celle-ci est conçue en concertation avec le PVP EPS.

Au cycle 3, la cohérence des propositions d'activités et des niveaux d'exigence est étudiée avec les professeurs de collèges lors des conseils écoles/collèges.

[Natation](#)

La circulaire natation cadre cet enseignement obligatoire et précise les modalités de mise en œuvre et de sécurité. Un parcours de formation de la maternelle à la 6^{ème} pour devenir nageur « De l'aisance aquatique au Savoir-Nager en sécurité » (note du 28 février 2022) est mis en œuvre avec les partenaires DASCO et DJS :

Deux réunions sont consacrées à la natation, en présence des personnels concernés :

- la réunion organisée le mercredi 03 septembre 2025 par l'IEN responsable pédagogique du bassin ;
- un conseil des maîtres à la rentrée dédié exclusivement à l'enseignement de la natation.

Les annexes 3 et 4 de l'enseignement de la natation, garantes du respect de la législation, sont retournées, immédiatement suite à la réunion, pour validation à l'IEN, responsable du bassin.

Une évaluation académique est conduite en CM2, du 08 au 12 septembre 2025 et systématiquement en fin de séquence.

Une formation dédiée aux enseignants des écoles élémentaires est programmée : un PE au moins par école sera formé à la natation scolaire.

[Formation en EPS \(EAFC\)](#)

Des formations sont proposées :

- formations inscrites à l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) ;
- formations académiques ;
- formations de circonscription.
- Formation de formateurs

Les formations proposées dans le cadre de l'EAFC sont l'occasion pour les équipes et pour chaque enseignant de se mobiliser sur de nouveaux projets, d'élargir et de renouveler leur action pédagogique. Les



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'académie de Paris

formations académiques peuvent être en lien avec des rencontres thématiques organisées par la circonscription ou l'académie conjointement avec l'USEP Paris.

Rencontres sportives scolaires

Différents types de rencontres sportives sont proposés. Ces moments contribuent à augmenter le temps de pratique d'EPS des élèves et donnent du sens aux apprentissages. Conformément à la convention cadre nationale déclinée au niveau départemental, l'USEP est à l'initiative ou associée à tout projet de rencontres sportives scolaires organisées au sein de l'école publique. Seules les « semaines sportives » DASCO sont prises en charge par la Ville de Paris encadrées par les PVP EPS (quatre par an).

Contenus pédagogiques des activités EPS (APSA) et outils pour enseigner

De très nombreuses ressources sont disponibles sur le site EPS 1^{er} degré de l'Académie de Paris : documents pédagogiques, séquences d'enseignement d'activités physiques et sportives, aides à la programmation d'école et de classe.

Le réseau de formateurs

Vous trouverez sur le site EPS la répartition des missions des CPD EPS ainsi que la liste des conseillers pédagogiques en charge du dossier EPS dans chaque circonscription.

Agréments des intervenants extérieurs

L'intervention de personnels extérieurs à l'Éducation Nationale ou à la collectivité territoriale doit rester exceptionnelle et s'appuyer sur un projet particulièrement novateur. La procédure académique de validation de ces interventions est incontournable. La démarche et les formulaires sont à votre disposition sur le site EPS de l'Académie de Paris, rubrique « Procédures ».

Textes en vigueur

Les textes officiels (décrets, circulaires, notes de service) sont en lien sur le [site EPS 1D](#)

Je sais compter sur votre implication dans l'enseignement de l'EPS.

**La directrice académique des services de l'éducation nationale
chargée des écoles et des collèges
signé
Christelle GAUTHEROT**